

Sûreté aéroportuaire

11.2.3.9 Contrôle sûreté sur le fret et le courrier

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- Connaissance des prescriptions légales applicables ;
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité ;
- Connaissance des procédures de notification ;
- Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- Connaissance des exigences de protection du fret/courrier ;
- Connaissance des exigences applicables au transport.

PUBLIC

- Personnel des contrôles d'accès et de sûreté dédié au fret et au courrier, autre que l'inspection & le filtrage.

Pré-requis : La formation continue est effectuée tous les 5 ans.

MÉTHODE

La pédagogie

- Approche interactive adaptée aux fonctions des participants ;
- Projection multimédia.

L'évaluation

- Les acquis seront validés par un test à l'issue de la formation ;
- Une **évaluation qualitative** sera demandée aux participants.

PROGRAMME

- 1. Historique de la sûreté de l'aviation** : Définition de la sûreté ; Évolution des modes opératoires ; Catégories d'actes de malveillance ;
- 2. Objectif et organisation de la sûreté** : Objectif de la sûreté ; Vecteurs d'introduction et mesures préventives associées ;
- 3. Exigences relatives à la vérification de concordance** : Institutions et textes associés ; Acteurs du fret ; Obligations et responsabilités des personnes ; Rôle du personnel ;
- 4. Articles prohibés**
- 6. Réaction en cas de détection d'articles prohibés**
- 7. Contrôle d'accès**
- 8. Procédure de notification**
- 9. Protection du fret et du courrier**
- 10. Exigences relatives au transport**

La formation sur mesure

Les tests de validation de acquis sont compris dans la formation et organisés à l'issue.

PILOTAGE

Conditions

Durée : 3h30.

Effectif max. : 12 participants.

Tarif et inscription : se reporter en tête de catalogue.

contact@scope-training.eu